

bénéficiaire du droit à la négociation collective. Les administrateurs et les préposés au soin des enfants ne sont pas visés par la loi susmentionnée et seront, comme par le passé, nommés par les différentes Églises.

Voici la réponse à la deuxième partie: Vu que les auberges continueront d'être administrées exactement comme avant, avec le plein appui des Églises et sans modification des programmes ni des principes, il n'y avait pas lieu de soulever la question.

Au sujet du troisième point, les résidences continueront de fonctionner sous les auspices des différentes confessions religieuses. Les parents conserveront le droit de faire héberger leurs enfants dans les résidences relevant de la confession religieuse de leur choix.

Quant au quatrième point, tous les employés faisant partie du personnel le 31 mars peuvent continuer d'en faire partie s'ils le désirent.

Au cinquième point de la question, la réponse est: oui, à compter du 1^{er} avril 1969.

LE LOGEMENT DES TROUPEAUX

Question n° 1685—M. Beaudoin:

1. Le gouvernement fédéral place-t-il des troupeaux, pour fin d'étude, dans des fermes autres que les fermes expérimentales du gouvernement et, dans l'affirmative, combien en a-t-il de placés chez des cultivateurs ou corporations a) au Québec, b) en Ontario?

2. Combien de bêtes sont en pension au Québec?

3. Combien de bêtes sont en pension en Ontario?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): 1. a) et b) A l'occasion, lorsque le logement dans les fermes expérimentales faisait défaut pour y garder l'effectif qu'exige le Programme canadien d'amélioration des bovins laitiers, il est arrivé que certains sujets aient été placés chez des agriculteurs dans le Québec et dans l'Ontario. Présentement des bovins sont placés dans quatre fermes particulières dans le Québec.

2. Quarante-cinq têtes.

3. Néant.

*LE BLÉ—LE NOMBRE DES BOISSEAUX SÉCHÉS DANS LES ENTREPÔTS

Question n° 1687—Le très hon. M. Diefenbaker:

1. Combien de boisseaux de blé estime-t-on avoir séché depuis le 7 février dans chacune des provinces des Prairies?

2. Quelles quantités de blé humide estime-t-on avoir séché dans les entrepôts a) de la côte du Pacifique b) d'autres endroits depuis la même date?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, voici la réponse à la première partie de cette question: Manitoba, 4,134,000 boisseaux; Saskatchewan, 9,738,000 boisseaux; Alberta, 4,624,000 boisseaux.

En ce qui concerne la partie 2a) il s'agit de 5,874,000 boisseaux et de 11,441,000 boisseaux pour la partie b).

LE DÉTACHEMENT DE LA GRC À L'AÉROPORT D'OTTAWA

Question n° 1707—M. Robinson:

1. Combien d'agents de la GRC sont postés à temps partiel ou à plein temps à l'aéroport d'Ottawa?

2. Combien d'agents de la GRC sont postés à l'aéroport d'Ottawa pour y accomplir les fonctions suivantes: a) distribuer les contraventions de stationnement, b) faire la ronde des parcomètres, c) confisquer les véhicules moteurs dans le terrain de stationnement, d) agir comme chauffeurs d'automobiles, e) diriger la circulation, f) veiller à la sécurité des avions, g) veiller à la sécurité des immeubles de l'aéroport, h) faire enquête sur les plaintes, i) veiller à la sécurité routière, j) enquêter sur les crimes et délits?

3. Pendant quelles heures du jour les fonctions précitées s'accomplissent-elles et combien de temps consacre-t-on à chacune?

L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général): 1. 6 (1 sergent et 5 gendarmes). Dans l'exécution des fonctions qui lui sont assignées, ce détachement de la GRC est secondé par des membres du Corps des commissionnaires. Il est réparti en trois équipes qui travaillent 8 heures par jour.

2. a), b), c), f), g), h), i), et j): 6. Tous les membres du détachement, lorsqu'ils sont de service, doivent accomplir toutes ces fonctions. d) Néant.

3. Les 24 heures par jour pendant lesquelles le détachement accomplit ses diverses fonctions se répartissent à peu près ainsi: a) 1 heure par jour; b) 2 heures par semaine; c) 22 heures en 1968; d) Néant; e) 70 heures par semaine; f) 170 heures par semaine; g) 14 heures par semaine; h) 4 heures par semaine; i) 70 heures par semaine; j) 2 heures par semaine.

LE NOUVEL IMMEUBLE FÉDÉRAL À BRIDGEWATER (N.-É.)

Question n° 1708—M. Crouse:

1. Le gouvernement a-t-il l'intention de construire un nouvel immeuble fédéral à Bridgewater, en Nouvelle-Écosse?

2. Dans l'affirmative, l'emplacement de l'immeuble a-t-il été choisi et quel est-il?

3. Quand doivent débiter les travaux de construction?

4. A combien estime-t-on le coût de cet immeuble?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. Oui.

2. Des négociations ont été entamées en vue du choix d'un emplacement.

3. On l'ignore actuellement.

4. On ne révèle pas habituellement le coût estimatif avant les appels d'offres.